



GEMENG  
**rousper  
mompech**

Rosport, le 12 janvier 2022

Personne de référence : Patrick Heinen  
Tél. : +352 73 00 66 - 208  
E-mail : patrick.heinen@rosportmompach.lu

Autorisation n° EAU/AUT/21/1225

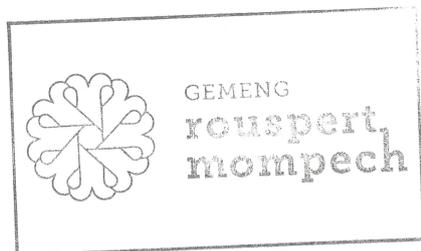
## Avis au public

conformément à l'article 24, § 1 de la loi modifiée du  
19 décembre 2008 relative à l'eau

Il est porté à la connaissance du public que Monsieur Denis Schmit vient de demander l'autorisation requise en vertu de l'article 23 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau pour la réalisation de 3 forages géothermiques à l'adresse 23, An der Aa L-6660 Born.

Le résumé de la demande d'autorisation est déposé à la maison communale à Rosport, 9, Rue Henri Tudor, à partir du 13 janvier 2022 et peut y être consulté par tous les intéressés.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,  
Le bourgmestre,



Le secrétaire,  
contreseing, article 74 de la loi communale